

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

15588

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12530 Société : RAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : VINCESS ILHAMI

Date de naissance : 01/12/1984

Adresse : RES. JEAN TAMARIS IMM 3 APP C3
DAR BOVA 72A

Tél. : 06.79.43.25.36 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

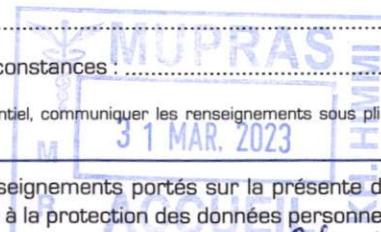
Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 24/02/2023

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. A. AIZI - Médecin Biologiste Rue Abdellah Rajii - Casablanca	24/02/2023	B26.12+PC	3500,08 DHs

AUXILIAIRES MEDICAUX

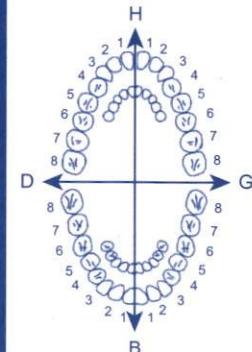
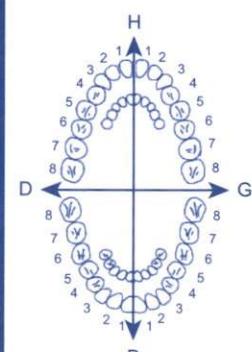
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX												
																
ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS												
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> <td></td> </tr> </table>				H	25533412	21433552	00000000	00000000		00000000	00000000		35533411	11433553	
H	25533412	21433552														
00000000	00000000															
00000000	00000000															
35533411	11433553															
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> <td></td> </tr> </table>				H	25533412	21433552	00000000	00000000		00000000	00000000		35533411	11433553	
H	25533412	21433552														
00000000	00000000															
00000000	00000000															
35533411	11433553															
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> <td></td> </tr> </table>			H	25533412	21433552	00000000	00000000		00000000	00000000		35533411	11433553		
H	25533412	21433552														
00000000	00000000															
00000000	00000000															
35533411	11433553															
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> <td></td> </tr> </table>			H	25533412	21433552	00000000	00000000		00000000	00000000		35533411	11433553		
H	25533412	21433552														
00000000	00000000															
00000000	00000000															
35533411	11433553															
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> <td></td> </tr> </table>			H	25533412	21433552	00000000	00000000		00000000	00000000		35533411	11433553		
H	25533412	21433552														
00000000	00000000															
00000000	00000000															
35533411	11433553															
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> <td></td> </tr> </table>			H	25533412	21433552	00000000	00000000		00000000	00000000		35533411	11433553		
H	25533412	21433552														
00000000	00000000															
00000000	00000000															
35533411	11433553															
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> <td></td> </tr> </table>			H	25533412	21433552	00000000	00000000		00000000	00000000		35533411	11433553		
H	25533412	21433552														
00000000	00000000															
00000000	00000000															
35533411	11433553															
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> <td></td> </tr> </table>			H	25533412	21433552	00000000	00000000		00000000	00000000		35533411	11433553		
H	25533412	21433552														
00000000	00000000															
00000000	00000000															
35533411	11433553															
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> <td></td> </tr> </table>			H	25533412	21433552	00000000	00000000		00000000	00000000		35533411	11433553		
H	25533412	21433552														
00000000	00000000															
00000000	00000000															
35533411	11433553															
DATE DU DEVIS	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DE L'EXECUTION												

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Lilia HAMOUMI CHAUDET

Spécialiste en Gynécologie Obstétrique

Suivi des grossesses normales et à haut risque

Accouchement

Echographie Gynécologique et Obstétricale

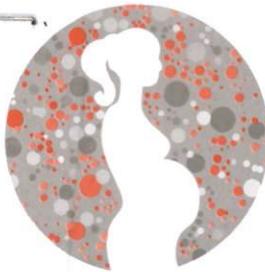
Chirurgie Gynécologique

Coeliochirurgie - Hystéroskopie - Colposcopie

Maladies et Cancer du sein

Ménopause

Infertilité du couple



الدكتورة ليلية حمومي شوفي

اختصاصية في أمراض النساء والتوليد

رعاية و مراقبة الحمل

التوليد

الفحص بالصدى الصوتي

جراحة أمراض النساء

التشخيص والجراحة بالمنظار

جراحة أمراض و سرطان الثدي

سن اليأس

العمق للزوجين

Ordonnance

Casablanca le : 22.02.2023

Mme/Mlle :

الدار البيضاء في :

Dr. Lilia HAMOUMI CHAUDET
Gynécologue Obstétricienne
60, Rue Nabrousse - Maarif, 3ème étage
Appt 11 - Casab - Tél.: 05 22 25 18 54

DD RT

Dans le prochain
mois



60 زنقة نابلس الطابق 3 - شقة 11 - معاريف - الدار البيضاء

60, Rue Nabrousse - 3ème étage - Appt 11 - Maarif Ext. Casablanca

E-mail : hamoumichauvetlilia@gmail.com - Tél.: 05 22 25 18 54



Laboratoire de biologie médicale

مختبر التحاليلات الطبية

Dr Zizi

دكتور الزيزي

Médecin Biologiste

طبيب

Ancien interne des hôpitaux de Paris

إختصاصي في
التحاليلات الطبية

Casablanca le 24-02-2023

Mme OUINESS Ilham

FACTURE N° B230200984

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
	DPNIX, Dépistage prénatal non invasif des trisomies 13, 18 et 21 – sang total – prénatal	B2612	B

Total des B : 2612

TOTAL DOSSIER : 3500.08 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :
trois mille cinq cents dirhams huit centimes





Laboratoire de biologie médicale

مختبر التحاليل الطبية

Mme OUINESS Ilham

Prescripteur : Dr HAMOUMI CHAUDET LILIA

Casablanca le : 02-03-2023

Du : 24-02-2023

Référence : B230200984

Dr Zizi

Médecin Biologiste

Ancien interne des hôpitaux de Paris

Normes

Antériorités

ANALYSES TRANSMISES

Dépistage prénatal non invasif des trisomies 13, 18 et 21 – sang total – prénatal : Voir compte rendu ci-joint.



Biogiste responsable : François CORNU				Biologistes médicaux :			
J.C. AZOULAY	L. DRUART	M. HERVO	X. NAUDOT	O. ROUALDES			
A. BARBRY	T. DURAND	L. JASSERAND	M. NOUCHY	C. SAULT			
T. BENQUEY	A. EBEL	V. LE	A. OVILLE	B. SCHUBERT			
C. BOURDIN	D. ENGERAND	L. LEFLEM	G. PANTEIX	D. SCIORTINO			
C. BOUZ	ME. FORAY	A. LIQUIER	L. PELLEGRINA	A. SOARES			
E. CART-TANNEUR	A. FORCE	A. MARCILLY	A. PETIT	L. STROMPF			
C. COIGNARD	B. GERARD	N. MEKNACHE	I. PETIT	S. TAPIA			
N. COUPRIE	L. GUIS	J. MORTREUX	B. QUILICHINI	JM. VANDERNOTTE			
H. DESSUANT	H. HAJJI	ME. NAUD	L. RAYMOND	X. VANHOYE			

AUTORISATIONS : Activités de diagnostic prénatal : analyses de cytogénétique, y compris moléculaire ; analyses de génotypage moléculaire ; analyses en vue du diagnostic des maladies infectieuses y compris de biologie moléculaire ; analyses de biochimie y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels ; Examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou de son identification par empreintes génétiques ; Activité biologique d'assistance médicale à la procréation ; Autorisation de détentrice et/ou d'utilisation de sources de rayonnements ionisants à des fins de médecine nucléaire.

Dossier : 20789 05914-27.02.23

Enregistré le 27 Février 2023, à 12h04

Édité le 02 Mars 2023, à 09h57

Demandé par le LBM LABOPLUS

121 rue Andellah Rajii (Face à la, commune du Maârif), CASABLANCA MAROC

Transmis par : LBM LABOPLUS

Références : B230200984

2078905914

LBM LABOPLUS

121 rue Andellah Rajii (Face à la
commune du Maârif)
. CASABLANCA MAROC

Exemplaire destiné au médecin

Résultat d'analyse : Madame OUINESS, ILHAM

Née le 01 Décembre 1984, âgée de 38 ans

Prélèvement du 24 Février 2023 à 09h50



ACCRÉDITATION
N° 8-1100
Liste des sites accrédités
et portée disponibles sur
www.cofrac.fr

Informations complémentaires

DR HAMOUMI CHAUDET LILIA

NINALIA – Dépistage génétique prénatal non invasif

Nature de prélèvement

Sang total sur tube Streck

Format DPNI

DPNI Ninalia 5, dépistage des aneuploidies des chromosomes 13, 18, 21, X et Y

Semaines d'aménorrhées

16,2

Indications

MSM

1/398

Nombre de foetus

1

Jumeau évanescant

non

L'analyse a été réalisée en considérant l'absence de jumeau évanescant.

RESULTAT

Fraction foetale

6 %

Résultat négatif. ABSENCE de TRISOMIE 21, 18, 13 décelée.

Interlocuteur : Dr Nouchy, Dr Raymond, Dr Druart : 04 72 80 25 77 – Réalisé par Biomnis LYON – Validé par : Dr Luc DRUART

Fille – Absence de dysgonosomies

Interlocuteur : Dr Nouchy, Dr Raymond, Dr Druart : 04 72 80 25 77 – Réalisé par Biomnis LYON – Validé par : Dr Sylvie TAPIA

Biogiste responsable : François CORNU		Biologistes médicaux :			
J.C. AZOULAY	L. DRUART	M. HERVO	X. NAUDOT	O. ROUALDES	
A. BARBRY	T. DURAND	L. JASSERAND	M. NOUCHY	C. SAULT	
T. BENQUEY	A. EBEL	V. LE	A. OVIZE	B. SCHUBERT	
C. BOURDIN	D. ENGERAND	L. LEFLEM	G. PANTEIX	D. SCIORTINO	
C. BOUZ	ME. FORAY	A. LIQUIER	L. PELLEGRINA	A. SOARES	
E. CART-TANNEUR	A. FORCE	A. MARCILLY	A. PETIT	L. STROMPF	
C. COIGNARD	B. GERARD	N. MEKNACHE	I. PETIT	S. TAPIA	
N. COUPRIE	L. GUIS	J. MORTREUX	B. QUILICHINI	J.M. VANDERNOTTE	
H. DESSUANT	H. HAJJI	ME. NAUD	L. RAYMOND	X. VANHOYE	

AUTORISATIONS : Activités de diagnostic prénatal : analyses de cytogénétique, y compris moléculaire ; analyses de génotypage moléculaire ; analyses en vue du diagnostic des maladies infectieuses y compris de biologie moléculaire ; analyses de biochimie y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels ; Examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou de son identification par empreintes génétiques ; Activité biologique d'assistance médicale à la procréation ; Autorisation de détentio et/ou d'utilisation de sources de rayonnements ionisants à des fins de médecine nucléaire.

Madame OUINNESS ILHAM

Date de naissance : 01 Décembre 1984
Dossier : 20789 05914-27.02.23

Suite des résultats

Exemplaire destiné au médecin

NINALIA – Dépistage génétique prénatal non invasif (suite)

Performances et limites techniques :

Technique utilisée Solution V2 CE-IVD Illumina Veriseq NIPT : extraction automatisée d'ADN libre circulant plasmatique à partir du tube primaire et préparation automatisée de librairies, quantification et pooling (par 48 ou 96 échantillons) sur robot Hamilton STAR Lab. Séquençage massif parallèle paired-end sur Illumina Nextseq 500.

Logiciel Veriseq 48plex NIPT Workflow Software version: V2.0.0; Assay version: 1.1.0; Analysis pipeline: VeriSeq NIPT CE-IVD [Illumina]

Estimation de la taille des fragments d'ADN foetal, de la fraction foetale et détermination de la proportion relative de tous les autosomes/gonosomes et des fragments chromosomiques d'une taille sup à 7Mb selon l'algorithme Illumina Veriseq48Plex solution 2.

Performances du test : la sensibilité du test Illumina Veriseq NIPT solution 2 sont respectivement > à 99,9% pour les trisomies 21, 18 et 13 ; 96,4% pour les aneuploidies autosomiques rares ; 74,1% pour les déséquilibres > à 7Mb ; et la spécificité est > à 99,8%.

Limite du test : le DPNI est un test de dépistage qui ne remplace pas le caryotype foetal et ne permet pas de détecter les anomalies chromosomiques < 7MB (microdélétions et microduplications).

La réalisation d'un test ADNlc n'est pas recommandée en cas de signes d'appel échographiques.

Un résultat négatif n'exclut pas formellement la possibilité pour le foetus d'être atteint de l'anomalie chromosomique.

Classification du sexe foetal (Etude Illumina de concordance des résultats des chromosomes sexuels et de l'évaluation standard de l'évaluation clinique sur 1963 cas).

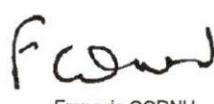
Concordance pour la classification du sexe foetal = 100%. La présence d'un jumeau évanescant peut expliquer un résultat faussement positif pour le chromosome Y.

Pour les grossesses multiples, la présence du chromosome Y ne permet pas de définir le nombre de foetus de sexe masculin.

Bien que la présence d'un chromosome Y puisse être détectée lors d'une grossesse gémellaire, la présence d'aneuploidies des chromosomes sexuels telles que XO,XXX,XYY,XXY ne peut être rendues.

Pourcentage de concordance pour les dysgonosomies XO 90,5% XXY 100% XXX 100% XYY 91,7%.

Interlocuteur : Dr Nouchy, Dr Raymond, Dr Druart : 04 72 80 25 77 – Réalisé par Biomnis LYON – Validé par : Dr Luc DRUART



François CORNU

La présentation de nos résultats a changé : désormais, chaque analyse est suivie de la mention « validé par », qui vaut signature informatique du biologiste concerné.